

Association VELO pour le développement
du cyclisme urbain
5, avenue F. Collignon 31200 Toulouse
Tel/Fax: **05 34 30 94 18**

Toulouse, le 31 Juillet 2008

Délégation régionale Sud-Ouest
De l'AF3V (Ass. Française des Véloroutes
et Voie Vertes). J. Savary délégué régional

À M. Pierre IZARD, Président du Conseil
Général de la Haute-Garonne

Objet: Parcours cyclable de la Garonne : demande d'une boucle d'accès au Parc du Confluent

Monsieur le Président,

Le parcours cyclable de la Garonne aménagé par le Conseil Général sera bientôt réalisé au sud de Toulouse, et il reliera, le long de la rive gauche du fleuve, Muret, Roques-sur-Garonne, Portet-sur-Garonne et Toulouse.

Par ce courrier nous vous demandons d'aménager, depuis ce parcours cyclable, un accès au Parc du Confluent situé sur la rive droite de la Garonne.

En effet ce parc naturel du Confluent, qui possède une patrimoine écologique remarquable, n'est pas, aujourd'hui, accessible à vélo de façon sécurisée pour deux raisons : car le bac de Portet-sur-Garonne ne fonctionne que de façon épisodique, et car l'accès par la route est très dangereux à deux endroits :

- Au pont de Pinsaguel sur la Garonne (D20) ;
- Sur la D4 entre Lacroix-Falgarde et l'entrée du parc du Confluent.

Une magnifique boucle touristique est possible pour rejoindre le parc du Confluent à partir du futur Parcours cyclable de la Garonne, en empruntant l'itinéraire suivant :

- D20 du pont de Pinsaguel à la rue de la République ;
- rue de la République puis piste en site propre (voie verte) existant à Pinsaguel le long de l'Ariège jusqu'au pont de fer ;
- traversée de l'Ariège au pont de fer (sur trottoir car sens unique) pour entrer à Lacroix-Falgarde, avenue des Pyrénées, puis première à gauche : chemin Tinto L'Esclop, puis à droite chemin de l'Aliette, puis en face chemin de la Berterolle qui passe devant les serres puis devant le château de Lacroix.
- D4 entre le carrefour chemin de la Berterolle/chemin rural dir. Aymar jusqu'à l'entrée du parc du Confluent.

L'Association Vélo, Délégation Régionale de l'AF3V, vous demande de réaliser sur cet itinéraire une boucle touristique reliant le Parcours cyclable de la Garonne (rive gauche) au Parc du Confluent (rive droite) pour permettre un accès à vélo permanent et sécurisé à ce Parc.

La création de cette boucle nécessite deux aménagements de sécurité que nous vous demandons :

= 1- **réalisation d'une passerelle piétons-vélos au pont de la D20 à Pinsaguel**

NB : l'étude de faisabilité d'une passerelle en encorbellement à été réalisée par la Direction Départementale de l'Équipement –service CDOA- en 2004, lors de la préparation de la réhabilitation de ce pont. La réalisation de cette passerelle est donc techniquement possible.

=2- **création d'une piste cyclable en site propre parallèle à la D4**, entre le carrefour D4-chemin de la Berterolle-chemin rural dir. « Aymar » et l'entrée du Parc du Confluent (2km environ).

Nous espérons que vous déciderez de compléter le Parcours Cyclable de la Garonne par cette boucle touristique desservant à vélo un Parc d'un grand intérêt écologique : une telle boucle rendrait ce parc accessible en « mode doux », de façon permanente et sécurisée.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Pour l'Association Vélo
Délégation Régionale de l'AF3V

Le Vice-Président,
M. Julien SAVARY

Copie à :

- M. Jean-Michel FABRE, Conseiller Général
- M. Thierry SUAUD, Maire de Portet-sur-Garonne
- M. André MANDEMENT, Président de la Communauté d'Agglomération du Muretain.
- M. Jean-Louis COLL, Maire de Pinsaguel
- M. Christophe LAVERTY, Maire de Lacroix-Falgarde